



Municipalité de Pampigny

Au Conseil communal de

**P A M P I G N Y**

Pampigny, le 22 septembre 2009

**Préavis municipal no 7.1-2009  
demandant l'octroi d'un crédit de Fr. 270'000.--  
pour le remplacement du collecteur d'eaux claires (EC),  
de la conduite d'eau potable et de la borne-hydrante du chemin du Caudrey**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

### **1. Préambule**

Le chemin en très mauvais état n'a pas été refait depuis près de 50 ans. Il présente de nombreuses fissures dues au gel et nids de poule. Un montant de Fr. 172'000.-- pour sa réfection sera prévu au budget 2010.

Avant de procéder à ces travaux, nous avons effectué un contrôle caméra du collecteur EC qui date également de la même période que la route et il s'avère qu'il est en mauvais état. Il s'agit de tuyaux béton de diamètre 300mm à une profondeur de 2 à 2.50m. Des branchements privés et des grilles de route sont raccordés dessus.

La conduite d'eau potable est en éternit et son diamètre 80 et 100mm est sous-dimensionné pour la défense incendie. La borne-hydrante est obsolète.

Les propriétaires bordiers ont été contactés pour un éventuel remplacement de leur branchement d'eau potable.

Des contacts ont été pris avec les différents Services industriels pour connaître leurs éventuels projets de remplacement ou d'extension de leurs réseaux.

L'éclairage public existant est satisfaisant.

### **2. Description des travaux.**

Il s'agit de procéder au remplacement du collecteur EC, de la conduite d'eau potable et de la borne-hydrante.

Le nouveau collecteur sera en tuyaux PVC d'un diamètre 250mm. Il reprendra tous les branchements privés ou publics existants.

La conduite d'eau potable sera en tuyaux fonte d'un diamètre de 125mm conforme aux prescriptions ECA. La borne-hydrante sera semblable à celles posées ces dernières années dans le village. Les branchements d'eau privés seront remplacés jusqu'en limite de propriété ou à leurs frais jusqu'au bâtiment des bordiers pour ceux qui en feront la demande.

Seul Cosvegaz va intervenir pour les Services industriels. Deux branchements seront réalisés pour des bordiers. Le financement de ces travaux ne concerne pas la commune.

Il n'y aura pas de travaux sur le réseau d'éclairage public.

### 3. Période des travaux.

Ils sont prévus durant l'automne 2009.

### 4. Coût.

Génie civil	Fr. 182'000.00
Appareillage eau potable	Fr. 41'500.00
Honoraires	<u>Fr. 46'500.00</u>

**Total** **Fr. 270'000.00**

Le coût des travaux liés à la conduite d'eau potable est estimé à Fr. 100'000.00 une demande de subvention a été faite à l'ECA qui nous alloue environ 20% de cette somme, soit environ Fr. 20'000.00.

### 5. Financement.

Ces travaux seront entièrement prélevés sur les fonds de réserve respectifs, soit sur le « fonds de réserve épuration » pour le remplacement du collecteur d'eaux claires et le « fonds de réserve eau » pour la conduite d'eau.

En conclusion et au vu de ce qui précède, nous vous remercions de bien vouloir prendre la décision suivante:

#### **Le Conseil communal de Pampigny**

- vu le préavis no 7.1-2009 du 22 septembre 2009,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

#### **décide**

d'octroyer à la Municipalité un crédit de Fr. 270'000.00 pour le remplacement du collecteur d'eaux claires (EC), de la conduite d'eau potable et de la borne-hydrante du chemin du Caudrey.

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 22 septembre 2009.

Au nom de la municipalité

le syndic :

Eric Vuilleumier

la secrétaire :

Béatrice Moser